

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kathleen Wabanonik

<https://www.cadre21.org/membres/ef13ae7a7be2db2af6820e74>

Date d'obtention : 2022-05-24 20:41:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je trouve que la méthode d'intervention Sexto est bien détaillée. Toute est détaillée convenablement.

Le but de la création, le rôle de chaque personnes impliqués, les collaborateurs, les interventions applicables à ce sujet, les exemples émis détaillent le tout à mesure que nous avançons.

J'ai retenu ce qui a été amené lors de la rencontre sur zoom le 24 mai 2022.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai intervenir si une situation à ce sujet vient vers moi.

De plus, en ayant la trousse, je saurai l'utiliser et saurai comment intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai ma cueillette de données.

Je prendrai le temps d'intervenir auprès de la première personne qui va venir vers moi. Si d'autre information vient vers moi avec la personne concerné, je saurai prendre l'initiation d'aller intervenir auprès des autres personnes concernés.

Si j'ai besoin d'aide à ce sujet, j'irai poser des questions à mes collègues de travail.